



**Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit-cadre de CHF 400'000.- sur quatre ans (2025-2028) destiné à la réfection des routes communales.**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

L'entretien du patrimoine communal en général et des voies de communication en particulier est un des éléments principaux de l'action du Conseil communal. Il est en effet impératif que ce patrimoine puisse être maintenu régulièrement, non seulement pour conserver sa valeur financière mais aussi pour pouvoir le transmettre dans un état d'utilisation correct à nos successeurs et finalement assurer un confort d'utilisation pour nos concitoyens et visiteurs.

L'entretien courant de nos voies de circulation est basé sur un montant de CHF 60'000.- figurant au chapitre 61500 du budget de fonctionnement. S'agissant de travaux d'ampleur réduite, destinés à pallier les dégradations usuelles qui se produisent au fil des mois, ces interventions n'apportent aucune plus-value à ces équipements et doivent donc être renouvelées.

En revanche, les travaux plus conséquents de remise en état des chaussées, qui apportent une véritable plus-value doivent être amortis sur une plus longue durée, conformément aux dispositions légales relatives aux finances.

Comme indiqué dans notre rapport à l'appui du budget 2025, le Conseil communal a souhaité pour cette législature demander à votre Autorité un crédit-cadre de CHF 400'000.- destiné à la réfection de diverses routes communales d'ici la fin de la présente législature. Le but est de pouvoir investir chaque année un montant d'environ CHF 100'000.-.

Chaque année, une sélection des tronçons à assainir sera déterminée pour l'année suivante en fonction de l'évolution de l'état des chaussées. Le Conseil général en sera informé dans le cadre des budgets annuels soumis à son approbation. Les cas de modifications de programme en fonction d'imprévus ou d'incidents de dernière minute restent réservés.

Pour rappel, les routes communales sont :

- La Roche-des-Coeudres
- Marmoud
- Les Charlettes
- Les Entre-deux-Monts-Dessus
- La Queue-de-l'Ordon
- Les Trembles
- Les Bénéciardes
- Les Bressel
- Les Roulet
- La Corbatière (accès à la gare)
- Rue de la Gare
- Le Coin
- Le Clos-à-Bec
- Oscar Huguenin
- Château-des-Amours

Compte tenu de son statut privé et des discussions en cours, la route de Sommartel fait l'objet d'un poste particulier aux investissements inscrits au budget 2025.



L'état de ces chaussées est très variable et leur dégradation plus ou moins rapide en fonction de la circulation.

En début de législature, le Conseil communal a procédé à une vision locale de l'ensemble de ces tronçons, ce qui lui a permis d'estimer les priorités et les besoins d'assainissement. Cette observation sera poursuivie les prochaines années pour confirmer ou adapter cette classification en fonction de l'avancement des dégradations.

Au printemps de l'année 2025, la Ville de La Chaux-de-Fonds va procéder à la réfection de la route des Menées et à celle du Torneret sur son territoire, tronçon qui va du Crêt-du-Loche jusqu'à la limite communale en direction des Bressel. Le Conseil communal souhaite profiter de ces travaux pour poursuivre la réfection de cette route du Torneret jusqu'au carrefour des Bressel, puis sur le tronçon des Grandes-Crosettes et enfin des Bénéciardes jusqu'au carrefour de la route de la Combe-Boudry. Au passage, le début de la route qui part des Bénéciardes en direction du Crêt-du-Loche, qui est en mauvais état, sera aussi refait. Enfin, les pattes d'oie des deux carrefours concernés feront aussi l'objet d'une réfection et seront adaptés aux mouvements des véhicules, observables à travers leur orniérage actuel. Le tronçon de route concerné par ces travaux figure sur le plan de situation annexé au présent rapport, en couleur orange. La portion intermédiaire en jaune ayant été refaite récemment ne sera pas reprise en 2025.

L'investissement ainsi prévu pour 2025 s'élève à environ CHF 120'000.-, défini sur la base de l'offre d'entreprise retenue par la Ville de La Chaux-de-Fonds pour ses travaux. Comme pour le projet de La Chaux-de-Fonds, cette réfection se fera par la mise en place d'un nouveau revêtement sans évacuation de l'existant, au vu de la bonne tenue de la fondation de la route. Ainsi, notre commune profitera des prix de soumission favorables obtenus par la ville voisine pour un chantier de plus grande ampleur.

Les diverses routes communales figurent au bilan pour une valeur de CHF 286'580.50 au 31 décembre 2023. L'amortissement annuel est actuellement de CHF 57'990.00.

Pour cet investissement de CHF 120'000.-, les charges d'intérêt s'élèvent à CHF 1'080.- (sur six mois, taux moyen de 1.8%) et l'amortissement à CHF 3'000.- (taux de 2.5%). Cet investissement est inscrit au budget 2025 pour un montant de CHF 100'000.-. Mais, avec cette légère augmentation, il entre toujours dans le cadre des exigences du respect du frein à l'endettement.

Pour les années suivantes, l'amortissement sera comptabilisé en fonction de la réalisation effective des travaux, toujours au même taux de 2.5%.

Cette manière de procéder permettra au Conseil communal de disposer ainsi chaque année d'un budget d'une centaine de milliers de francs pour intervenir sur les tronçons les plus dégradés.

Nous espérons que ce principe de crédit global rencontrera votre accord et vous remercions par avance de bien vouloir accepter l'arrêté qui vous est soumis.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Conseil communal

*La Sagne, le 24 février 2025*  
CC/Adm

Annexe : plan de situation